

# Bilan Qualité 2013

## D'où vient l'eau que vous consommez ?



limite de qualité : absence d'E.Coli  
et entérocoques/100ml

**5 résultats conformes sur 5  
analyses**

**Eau de qualité satisfaisante**



Les eaux ne doivent être ni  
corrosives, ni agressives

Valeurs mesurées : mini : 3.6 °F -  
maxi : 3.6 °F

**Eau douce et agressive, suceptible de  
corroder les métaux des canalisations**



Limite de qualité : 50mg/l

Valeurs mesurées : mini : 1.8 mg/l -  
maxi : 1.8 mg/l

**Eau conforme contenant peu ou pas de  
nitrates**



Limite de qualité : 1,5mg/l

Valeurs mesurées : mini : 0 mg/l -  
maxi : 0.03 mg/l

**Eau conforme, peu fluorée**



Limite de qualité : 0,1µg/l

Valeur maximum en pesticides :  
0 µg/l

**Eau conforme - absence de pesticides**



Tous les résultats des analyses  
pour les autres paramètres sont  
conformes aux limites de qualité.

**Votre réseau :** Vous êtes alimenté en eau potable  
par le **réseau du VILLAGE** à  
**REVEL** qui est exploité en régie  
directe.

### Origine de l'eau :

L'eau provient des captages de Freydière et du captage  
du S.I.E. de la Dhuy situés sur la commune.

### Traitement :

Les eaux sont distribuées après un traitement préalable  
aux ultraviolets pour Freydière et une chloration pour la  
Dhuy.

## NOS CONCLUSIONS

L'eau distribuée sur le **réseau du  
VILLAGE à REVEL**, au cours de  
l'année 2013 présente une qualité  
bactériologique satisfaisante.  
Agressive elle peut être à l'origine  
de la présence éventuelle de  
plomb; elle est par ailleurs  
conforme aux limites  
réglementaires fixées pour les  
paramètres chimiques recherchés.

## L'eau en liberté surveillée

- > Le contrôle sanitaire des eaux d'alimentation est organisé par le service environnement santé de la Délégation Départementale de l'Agence Régionale de Santé.
- > Les analyses sont réalisées par un laboratoire agréé par le Ministère chargé de la santé.
- > Les prélèvements sont réalisés à la ressource, à la production après traitement ou en sortie de réservoir, et au robinet du consommateur. Le nombre d'analyses effectuées dépend du nombre d'habitants desservis et des débits de production.
- > L'eau du robinet doit satisfaire à des exigences de qualité de deux types : des limites de qualité pour les paramètres dont la présence dans l'eau peut induire des risques sanitaires à court ou à long terme et des références de qualité pour des paramètres indicateurs de pollution ou de fonctionnement des installations.
- > Le distributeur est tenu également de surveiller en permanence la qualité de l'eau par un examen régulier des installations et un programme de test et d'analyses.
- > Des périmètres de protection doivent être mis en place afin de préserver la ressource en eau des risques de pollutions.
- > Les résultats d'analyses du contrôle sanitaire sont régulièrement adressés et affichés à la mairie de votre commune.